

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 77 (1989)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre nous soit dit 4

Dossier 5

*Armée: je t'aime,
moi non plus*

Suisse actuelles 11

Des paroles aux actes

Monde 14

*Madeleine Barot,
grande dame du siècle*

*Egalité des salaires:
l'exemple anglais*

Cantons actuelles 18

Portrait 20

*Jacqueline Berenstein-
Wavre*

Cultur...elles 21

Il y a caresse et caresse...

Courrier 23

Publication 24

*L'Agenda des femmes
1990*

Ce mois-ci — une fois n'est pas coutume — la rédactrice cède sa place.

Les avis sont partagés dans notre comité de rédaction quant à

l'initiative « Pour une Suisse sans armée » :

deux d'entre nous nous expliquent leur conviction. (sr1)

Une autre défense

Oui, je voterai oui le 26 novembre à l'initiative Pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix. Femme, femme pour la paix, féministe, mère d'un fils, sœur d'un objecteur, épouse d'un réformé, rien vraiment ne me pousse à connaître et défendre l'armée... Je prétends qu'un garçon n'a pas besoin de faire une école de recrues pour devenir un homme, et qu'apprendre à tuer est justement l'inverse de ce que j'ai tenté d'inculquer à mon fils dans la vie quotidienne d'un monde violent et guerrier. Répondre et se défendre par la non-violence et l'amour des autres n'est pas évident et nécessite une difficile et longue éducation. Réfléchir et comprendre, discuter et décider, puis agir, c'est le contraire d'obéir au chef parce que c'est le chef.

Une femme est faite pour mettre au monde, pour créer la vie et la paix, pas pour fabriquer de la chair à canon. La défense d'un pays, pour moi, passe nécessairement par l'éducation civique et morale, pas par la peur de l'étranger ou la trouille qu'il nous envie et veuille nous prendre nos biens. Je ne peux vivre qu'avec les bras et les portes ouvertes, je n'ai pas peur de la différence et je la cultive, car c'est notre richesse. Le respect de l'autre et l'aide que nous lui apportons, la connaissance que nous avons de lui et de ses difficultés font plus pour la paix que les bombes et les fusils.

Peut-on encore parler sérieusement de guerre chez nous à l'époque de la mort écologique et économique de notre planète ? à l'heure où les poubelles d'Amérique du Nord nourriraient l'Afrique ? Un jour la paix vaincra, et j'y crois !

Brigitte Polonovski Vauclair

Pas d'angélisme

« Jamais plus !... » Expression de l'angoisse universelle devant la guerre. Qui la ressent davantage que ceux qui ont souvenir d'une et même deux guerres mondiales ? Mais ce n'est pas sur le plan de l'émotion ou des illusions que se pose la question de la suppression de notre armée. Elle relève du domaine de notre souveraineté, de notre indépendance, de la continuité de notre histoire, de la défense de notre démocratie, de notre fédéralisme, de nos libertés.

Or, dans ce domaine, il faut tenir compte, malheureusement encore, de la volonté de puissance des Etats. La question relève aussi du droit international : choisie librement par la Suisse au XVIIe siècle, notre neutralité a été inscrite dans le Traité de Vienne (1815) comme un facteur de paix ; elle s'est vu confirmer son statut de neutralité armée par la Conférence de la paix en 1907. Paris, Moscou viennent de nous rappeler diplomatiquement nos responsabilités.

Il n'y a pas incompatibilité entre l'existence de notre armée et une politique ou une éducation instrumens de paix. La Suisse s'est toujours voulue à la fois protégée sur ses frontières et ouverte au monde, à un monde en paix qu'elle voulait aider à faire naître.

La discussion peut être fructueuse. Mais une initiative qui touche aussi profondément notre ordre constitutionnel et notre position internationale ne doit pas être traitée avec légèreté ou dans le désir de faire de l'angélisme.

Perle Bugnion-Secretan 3

En couverture : Jacqueline Berenstein-Wavre quitte la scène politique après une carrière où la cause des femmes a tenu une grande place. Une occasion de lui rendre hommage.